



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 juillet 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-septième session

Point 22 b) de la liste préliminaire\*

**Élimination de la pauvreté et autres questions  
liées au développement : coopération  
pour le développement industriel**

## Coopération pour le développement industriel

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet ci-joint le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, conformément à la résolution [75/231](#) de l'Assemblée générale.

---

\* [A/77/50](#).



# I. Le développement industriel : examen de la situation actuelle

## A. Introduction

1. Deux ans après le précédent rapport sur la coopération pour le développement industriel (A/75/158), et à quelques années seulement de l'échéance de 2030 fixée pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale doit faire face à de multiples crises mondiales.

2. La pauvreté est loin d'être éradiquée, les inégalités s'accroissent et les changements climatiques causent des destructions. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a provoqué de profondes perturbations dans le monde entier et fait reculer les progrès réalisés dans le domaine du développement de plusieurs décennies, alors même que la reprise économique dans les économies industrialisées et en développement faisait apparaître d'importantes disparités.

3. La reprise encore fragile de l'économie mondiale se ressent gravement des conflits, notamment des conséquences du conflit armé en Ukraine. Au-delà de la crise humanitaire qui en résulte, les répercussions économiques gagnent le monde entier : la diminution de l'offre de matières premières et de produits importants, notamment dans les secteurs de l'alimentation et de l'énergie, ralentit la croissance et fait monter l'inflation.

4. Les crises actuelles ont le mérite de nous rappeler que le bon fonctionnement des systèmes mondiaux de production économique et industrielle est vital pour toutes les nations et toutes les sociétés. Les recherches actuelles et les deux rapports précédents (A/75/158 et A/73/121) montrent clairement que le développement industriel et la coopération internationale dans ce domaine ont un impact positif sur l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois, l'inclusion et les initiatives prises pour faire face à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité.

5. Le rôle de la croissance économique dans le développement suscite un regain d'intérêt. La nécessité d'un développement industriel inclusif et durable, telle qu'expressément énoncée dans l'objectif de développement durable n° 9, est plus forte aujourd'hui que par le passé. Dans sa résolution 75/231, l'Assemblée générale a estimé que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) avait un mandat spécifique et qu'elle apportait une contribution capitale. Dans la Déclaration d'Abou Dhabi (voir GC.18/INF/4, résolution GC.18/Res.1), adoptée en 2019, les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les représentants ont réaffirmé leur attachement à l'ONUDI, institution chargée de coordonner l'action menée par les organismes des Nations Unies en faveur du développement industriel, et salué le rôle essentiel qu'elle joue dans l'accélération de la réalisation de l'objectif 9, ainsi que de tous les autres objectifs relatifs à l'industrie énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. La section I du rapport est axée sur les tendances récentes du développement industriel, ainsi que sur l'impact des trois grandes crises mondiales que sont la pandémie de COVID-19 et le relèvement pour pallier ses répercussions socioéconomiques, les conséquences mondiales du conflit, y compris sur la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et les financements, et la triple crise planétaire.

7. La section II est consacrée au rôle de la coopération pour le développement industriel dans la mise en œuvre du Programme 2030 et donne une vue d'ensemble des axes programmatiques de l'ONUDI. Un message du tout nouveau Directeur

général de l'ONUDI définissant ses priorités pour l'Organisation vient conclure le rapport.

## **B. Tendances récentes du développement industriel**

### **Évolution de l'industrie manufacturière**

8. Par la création d'emplois et la génération de revenus, la croissance de l'industrie manufacturière demeure un vecteur clé de réduction de la pauvreté dans de nombreux pays. Après un net recul en 2009 dû à la crise financière et économique mondiale, elle s'est redressée à l'échelle mondiale et est restée relativement stable à un taux annuel moyen de 3,4 % entre 2000 et 2019<sup>1</sup>.

9. En 2019, le secteur manufacturier mondial accusait déjà un certain ralentissement, essentiellement dû aux tensions tarifaires et commerciales entre les principales économies mondiales. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes de valeur mondiales et les restrictions des mouvements de personnes et de biens ont conduit à une baisse de la production manufacturière de 1,3 % en 2020. Bien que les effets n'aient pas été les mêmes partout, on a relevé un fléchissement de la production manufacturière en 2020 et une reprise de plus ou moins grande intensité en 2021 dans la plupart des régions.

10. L'impact le plus important de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie manufacturière mondiale a été observé au premier semestre 2020, et a entraîné le premier déclin mondial de l'industrie manufacturière depuis la crise financière de 2008.

11. En 2021, la production manufacturière mondiale a enregistré une forte croissance de 7,2 % et a ainsi dépassé son niveau d'avant la pandémie. La même année, la valeur ajoutée manufacturière a atteint un niveau record de 14 589 milliards de dollars (aux prix constants de 2015) en dépit des perturbations que subit l'économie mondiale. La reprise industrielle continue toutefois d'être inégale dans le monde.

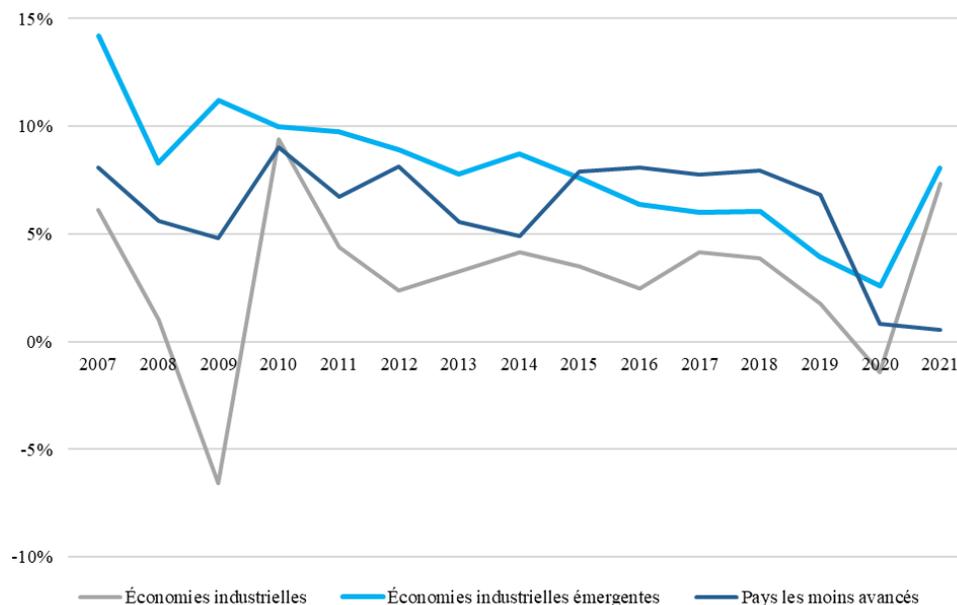
12. Selon le *Rapport sur le développement industriel 2022 : l'avenir de l'industrialisation dans un monde postpandémique*, les pays qui ont des capacités manufacturières plus fortes et des secteurs industriels plus diversifiés ont mieux résisté que les autres aux conséquences économiques et sanitaires de la pandémie de COVID-19.

---

<sup>1</sup> Estimation faite par l'ONUDI à partir de données provenant de ses bases de données statistiques (<https://stat.unido.org>).

Figure I  
**Croissance annuelle de la valeur ajoutée manufacturière, par groupes de pays ciblés, 2007-2021**

(Pourcentage en dollars constants des États-Unis de 2015)



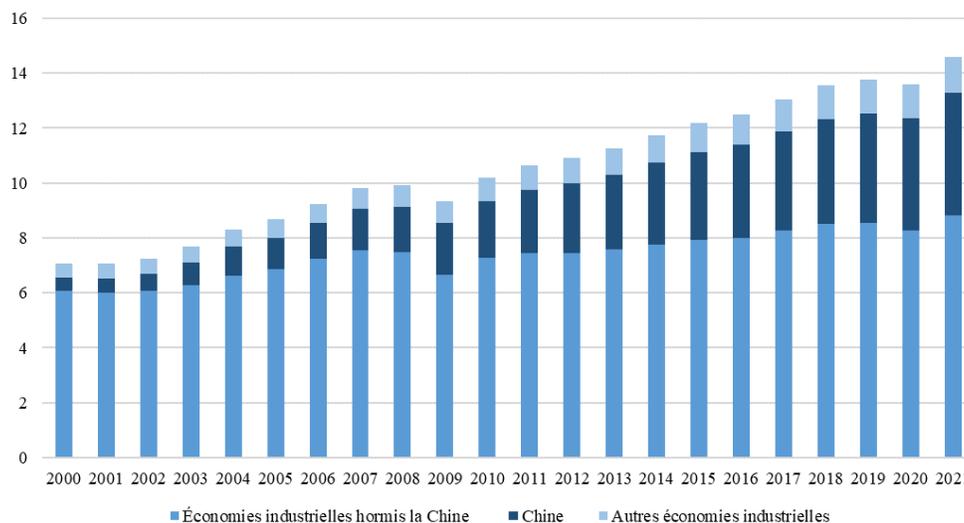
Source : Base de données des comptes nationaux 2022 (<https://stat.unido.org>).

13. Dans les économies industrialisées, le secteur manufacturier a vu sa croissance chuter à -1,4 % en 2020. On a en outre enregistré un ralentissement de 2,6 % dans les économies nouvellement industrialisées. En 2021, les deux groupes ont retrouvé une croissance assez rapide. Dans les pays les moins avancés, l'industrie manufacturière a subi un impact plus marqué de la pandémie, sa croissance étant tombée respectivement à 0,8 % et à 0,5 % en 2020 et en 2021 (voir fig. I).

14. La croissance rapide de la production industrielle dans les économies industrialisées à revenu intermédiaire a favorisé une hausse importante de leur part dans le marché mondial. Cette part, y compris celle de la Chine, est passée de 20,9 % en 2000 à 41,9 % en 2021. La Chine, devenue le premier pays manufacturier au monde, assure un tiers de la production manufacturière mondiale. Même si les économies industrialisées, hormis la Chine, continuent de dominer le secteur manufacturier mondial, leur part a chuté de 86,2 % en 2000 à 60,5 % en 2021 (voir fig. II).

Figure II  
**Répartition de la valeur ajoutée manufacturière par groupe de pays, 2000-2021**

(En milliers de milliards de dollars des États-Unis constants de 2015)



Source : Base de données des comptes nationaux 2022 (<https://stat.unido.org>).

15. La cible 9.2 des objectifs de développement durable a pour objet de multiplier par deux la part de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB) des pays les moins avancés. En dépit des perturbations générées par la pandémie de COVID-19, la part mondiale de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB total est passée de 16,2 % en 2015 à 16,9 % en 2021.

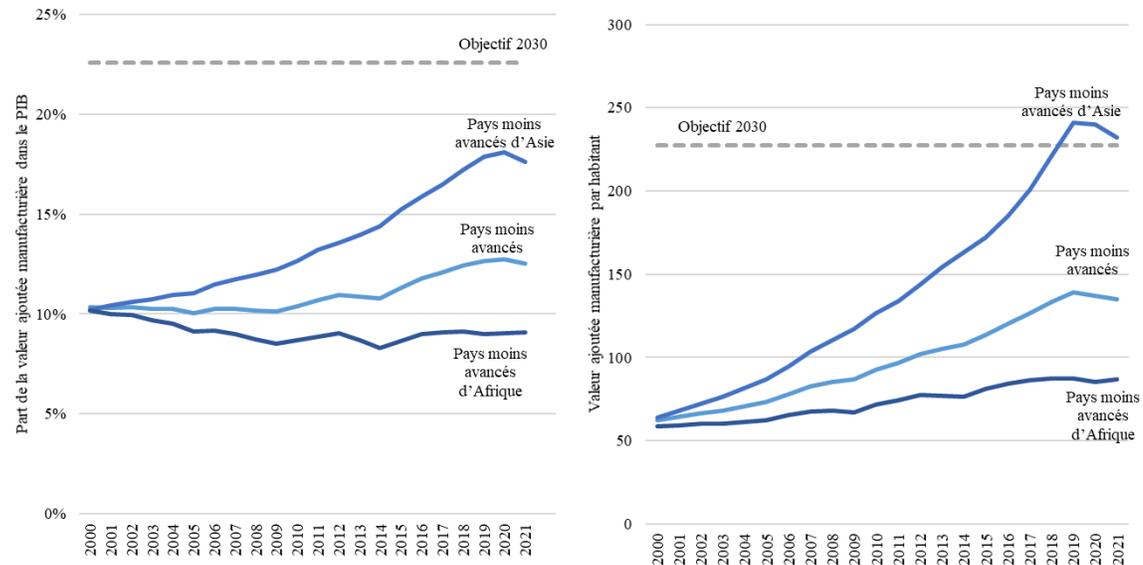
16. Si les pays à revenu élevé ont su mettre à profit les importantes mesures politiques et financières d'accompagnement des entreprises et des ménages, ainsi que la mise en place rapide de programmes de vaccination, les pays les moins avancés ont vu leur industrie stagner sous l'effet de la faiblesse et de la volatilité de la demande globale et des bouleversements du commerce mondial, du durcissement des politiques économiques internes et du manque de marge de manœuvre budgétaire.

17. Des écarts de productivité manufacturière sont observés entre les pays les moins avancés, où la valeur ajoutée manufacturière par habitant est de 134 dollars, et les économies industrialisées à revenu élevé, où elle a atteint 6 541 dollars en 2021. Avec près de 14 % de la population mondiale, les pays les moins avancés ne représentent que 1 % de la valeur ajoutée manufacturière mondiale. Si, dans le groupe des pays les moins avancés, le secteur manufacturier a vu sa part du PIB passer de 10,4 % en 2010 à 12,5 % en 2021, les résultats obtenus varient sensiblement au sein du groupe.

18. Même avant le début de la pandémie de COVID-19, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB et la valeur ajoutée manufacturière par habitant des pays africains les moins avancés étaient en stagnation. Les économies asiatiques ont laissé entrevoir des perspectives très encourageantes pour la réalisation de l'objectif 9.2 d'ici 2030, et se sont ainsi clairement avérées les principaux moteurs de la croissance de l'ensemble du groupe. Cependant, la crise mondiale a ralenti la croissance du secteur manufacturier dans tous les pays les moins avancés, et a ainsi retardé leurs efforts vers la réalisation des objectifs. La reprise mondiale ayant été inégale, les perspectives de relance restent incertaines (voir fig. III).

Figure III  
**Progrès accomplis par les pays les moins avancés dans la réalisation, d'ici 2030, de l'indicateur 9.2.1 des objectifs de développement durable**

(Part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB et de la valeur ajoutée manufacturière par habitant, en dollars constants des États-Unis de 2015)



Source : Estimation faite par l'ONUDI à partir de données provenant de ses bases de données statistiques (<https://stat.unido.org>).

## Emploi

19. Dans les pays en développement et les économies émergentes, l'industrie, et en particulier les petites entreprises du secteur industriel, représente une source importante d'emplois et joue de ce fait un rôle déterminant dans la création de revenus et la lutte contre la pauvreté.

20. Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier a augmenté de 393 millions en 2000 pour se maintenir ensuite, entre 2012 et 2019, aux alentours de 450 millions de travailleurs de par le monde<sup>2</sup>. La pandémie de COVID-19 a provoqué des dysfonctionnements sans précédent sur les marchés de l'emploi partout dans le monde. C'est le secteur manufacturier qui a été le plus durement touché au début de la pandémie, dans un premier temps par des ruptures de chaînes d'approvisionnement et des mesures de confinement, puis dans un deuxième temps par un effondrement de la demande.

21. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), près d'un emploi sur trois liés aux chaînes d'approvisionnement manufacturières dans le monde pourrait bien avoir été supprimé ou avoir subi une réduction des heures de travail ou des rémunérations ou d'autres conséquences plus graves<sup>3</sup>. Les effets les plus graves ont été relevés dans les chaînes d'approvisionnement de l'habillement, qui emploient de très nombreuses femmes. Ce sont en effet les femmes, et surtout les jeunes femmes, qui ont été les plus touchées.

<sup>2</sup> Estimation faite par l'ONUDI à partir de la base de données ILOSTAT, « Emploi par sexe et activité économique : Estimations modélisées de l'OIT, novembre 2021 », disponible à l'adresse <https://ilostat.ilo.org/data>.

<sup>3</sup> OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2022* (Genève, 2022).

22. La part mondiale de l'emploi manufacturier dans l'emploi total a considérablement diminué, passant de 13,7 % en 2019 à 13,1 % en 2020<sup>4</sup>. L'impact de la pandémie sur les marchés du travail a été particulièrement prononcé dans les pays à revenu intermédiaire, qui ont pendant longtemps misé sur leur participation aux chaînes de production pour créer des emplois et de la croissance. L'emploi dans le secteur manufacturier des pays à revenu intermédiaire a diminué de 8,9 % en 2020, contre 3,4 % dans les pays à faible revenu et 3,9 % dans les pays à revenu élevé<sup>5</sup>.

23. En 2021, la reprise de l'emploi est demeurée fragile et bien souvent inégale. En dépit du rebond de l'activité économique, l'emploi mondial n'a pas encore retrouvé ses niveaux d'avant la pandémie.

24. Les confinements, fermetures de lieux de travail et autres mesures de confinement prises aux premières vagues de la pandémie ont eu de graves répercussions sur l'ensemble des entreprises. Cependant, ce sont les petites entreprises qui ont été le plus durement touchées, parce qu'elles sont plus vulnérables que les grandes aux récessions économiques. Les petites entreprises du secteur manufacturier et du secteur des services liés à l'industrie manufacturière ont elles aussi dû faire face à de sérieuses difficultés liées à la baisse de la demande, aux ruptures des chaînes d'approvisionnement et aux restrictions de mouvements.

25. L'accès aux services financiers pourrait être porteur d'une certaine marge de manœuvre pour les entreprises, même si, selon les données les plus récentes disponibles, seule une petite entreprise manufacturière sur trois bénéficie d'un prêt ou d'une ligne de crédit. L'accès au crédit reste inégal d'un pays à l'autre. Si les pays industrialisés ont pu mettre en œuvre une réponse budgétaire et monétaire sans précédent pour faire face aux crises récentes, les pays en développement, eux, doivent relever le défi de financer la riposte à la pandémie, d'assurer le service de leurs dettes extérieures et d'éviter une crise majeure de la dette.

26. Les pays d'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés sont ceux qui souffrent le plus du manque de crédit. Seuls 15,7 % et 17 %, respectivement, ont accès à des services financiers, ce qui est nettement en dessous de la moyenne mondiale. Pour leur part, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les pays de l'Océanie (à l'exclusion de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie) ont les plus fortes proportions de petites entreprises manufacturières auxquelles un prêt ou une ligne de crédit a été accordé, soit respectivement 44,2 % et 45 %<sup>6</sup>.

### **Secteurs manufacturiers et commerce**

27. En 2019, les secteurs manufacturiers de moyenne et haute technologie représentaient 45,1 % du total du secteur. Leur part était de 51,7 % dans les économies industrialisées à revenu élevé, contre 11,2 % dans les économies à faible revenu<sup>7</sup>.

28. Les impacts et les processus de relèvement de la COVID-19 ont été plus ou moins rapides et intenses, et ont varié selon le secteur manufacturier. Les entreprises spécialisées dans les technologies de pointe se sont mieux comportées et se sont par conséquent relevées plus rapidement, principalement grâce à la fabrication d'ordinateurs, de produits électroniques et optiques, de matériels électriques et de produits pharmaceutiques. Les entreprises de moyenne et haute technologie, à l'exception de celles de l'automobile et des autres matériels de transport, se sont pour

<sup>4</sup> Estimation faite par l'ONUDI à partir de la base de données ILOSTAT, « Emploi par sexe et activité économique : Estimations modélisées de l'OIT, novembre 2021 ».

<sup>5</sup> OIT, *Perspectives de l'emploi et des questions sociales dans le monde*.

<sup>6</sup> Estimation faite par l'ONUDI à partir des enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises.

<sup>7</sup> Estimation faite par l'ONUDI à partir de la base de données de son indice de performance industrielle compétitive (2021).

la plupart rétablies et ont déjà retrouvé leur niveau d'avant la pandémie. La production automobile mondiale doit faire face à des difficultés supplémentaires dues aux ruptures des chaînes d'approvisionnement en ressources et en produits intermédiaires<sup>8</sup>.

29. En revanche, les entreprises de faible technologie, comme le textile et l'habillement ou encore le coke de charbon et les produits pétroliers raffinés, restent en deçà de leurs niveaux de production d'avant la pandémie. La production de biens de consommation de base comme les produits alimentaires maintient une trajectoire de croissance stable, et ne subit que peu de pertes depuis le début de la pandémie.

30. En 2020, et ce pour une deuxième année, la valeur du commerce mondial des marchandises a reculé de 7,4 % après deux années consécutives de croissance. Les exportations mondiales ont totalisé 17 600 milliards de dollars en 2020, soit 1 400 milliards de dollars de moins que l'année précédente, et ce en raison des conséquences de la COVID-19<sup>9</sup>. Le commerce des produits manufacturés représentait 70,2 % des exportations mondiales de marchandises en 2020, soit une valeur de 12 400 milliards de dollars.

31. En 2021, la valeur globale du commerce mondial a atteint un niveau record d'environ 28 500 milliards de dollars, soit une augmentation de près de 25 % par rapport à 2020 et de près de 13 % par rapport au niveau d'avant la pandémie de 2019. Au quatrième trimestre de 2021, les échanges de marchandises avaient progressé de près de 200 milliards de dollars et atteint environ 5 800 milliards de dollars, un nouveau record. L'évolution positive des échanges cette année-là résultait en grande partie de l'augmentation des prix des produits de base, de la levée des restrictions liées à la pandémie et d'une forte reprise de la demande induite par les mesures de relance économique<sup>10</sup>.

### C. Relèvement après la pandémie et développement industriel

32. Selon le dernier rapport sur la coopération pour le développement industriel (A/75/158), la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour l'enrayer ont entraîné une profonde récession dans le monde et la pire crise économique depuis des décennies. En 2020, l'économie mondiale s'est contractée d'environ 3 % et la pauvreté mondiale a augmenté pour la première fois en une génération<sup>11</sup>.

33. Les premières phases de la pandémie ont été marquées par des baisses dans la production, les dépenses, l'emploi et la croissance économique dans son ensemble. De nombreux ménages et entreprises, déjà lourdement endettés avant la pandémie, n'étaient guère préparés à subir un choc d'une telle ampleur et d'une telle durée sur leurs revenus et leurs recettes. La perte disproportionnée de revenus au sein des populations défavorisées a fait monter de manière spectaculaire les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux.

<sup>8</sup> Estimation faite par l'ONUDI à partir de la base de données de son indice trimestriel de production industrielle.

<sup>9</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Manuel de statistiques 2021* (Genève, 2021).

<sup>10</sup> CNUCED, « Global Trade Update », février 2022.

<sup>11</sup> La croissance du PIB réel mondial en 2020 est estimée à -3,1 % dans Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale : Reprise : des situations divergentes à gérer* (Washington, 2021), et à -3,5 % dans Groupe de la Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales* (Washington, juin 2021). Voir aussi Groupe de la Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2022 : la finance au service d'une reprise équitable* (Washington, 2022).

34. L'impact socioéconomique a été très variable selon les régions et les pays, et a mis au jour et aggravé des fragilités économiques déjà présentes, qui dénotaient de profondes différences structurelles dans les capacités de riposte aux phénomènes extrêmes.

35. Selon le *Rapport sur le développement industriel 2022*, les pays dont la part de l'industrie manufacturière dans le PIB était plus élevée auraient mieux résisté à la crise. Il est apparu que les capacités industrielles étaient un ingrédient clé de la résilience, tant au niveau des entreprises que des pays.

36. La contribution du secteur industriel à la résilience s'articule autour de trois dimensions importantes : a) les entreprises manufacturières, garantes de la fourniture de biens essentiels à la vie et à la sécurité nationale ; b) les entreprises de fabrication, qui ont joué un rôle décisif dans la fourniture de biens essentiels pour répondre à l'urgence même de la COVID-19 ; et c) le secteur manufacturier, qui aide les économies nationales à se relever et à assurer leur croissance.

37. Un des autres facteurs de résilience recensés dans le rapport est le degré de numérisation des entreprises et, en particulier, les technologies de production numérique de pointe qu'elles ont adoptées. Les entreprises numériquement avancées, à savoir celles qui utilisent des technologies numériques de pointe dans leur processus de fabrication, ont su mieux résister à la crise pour ce qui est de l'impact sur leurs chiffres d'affaires, leurs marges bénéficiaires et le nombre de leurs suppressions de postes.

38. Au moment où les pays se relèvent de la crise actuelle et se préparent à une éventuelle nouvelle crise, ces facteurs de résilience mériteraient d'être renforcés. Dans le même temps, il conviendrait de se diriger vers un développement plus écologique et plus inclusif. Si les politiques industrielles sont menées de manière judicieuse, elles peuvent aider à atteindre cet objectif important. Le secteur industriel à proprement parler doit se montrer plus résilient, notamment face aux dysfonctionnements des chaînes de valeur mondiales, à la volatilité des marchés des matières premières, aux changements climatiques et à d'autres types de risque.

39. Il ressort de données préliminaires que la sortie de crise pourrait être aussi inégale que ses premiers effets économiques, les économies émergentes et les groupes économiquement défavorisés ayant besoin de bien plus de temps et d'aide pour compenser les pertes de revenus et de moyens de subsistance.

40. L'alignement des politiques industrielles sur le scénario de construction d'un avenir meilleur impose que l'on mette ces politiques au service de la réalisation des objectifs de développement durable, en prenant en compte les grandes tendances susceptibles de déterminer l'avenir de l'industrialisation. Les efforts déployés au niveau national ne suffiront pas, et la communauté internationale est donc invitée à se mobiliser davantage en faveur des pays les plus vulnérables.

41. Les politiques industrielles qui seront mises en œuvre après la pandémie devront promouvoir le développement de manière à favoriser l'inclusion sociale. Il faudra, pour ce faire, accorder une attention toute particulière aux groupes les plus vulnérables, les aider à surmonter leurs difficultés à court terme et contribuer à renforcer leur résilience à moyen et à long termes. Les politiques industrielles inclusives devront avoir pour objectif non seulement de créer des emplois décents, mais aussi de faire participer davantage les travailleurs informels, les jeunes et surtout les femmes au secteur manufacturier.

42. Une coordination renforcée de ces politiques industrielles au niveau international devrait aider à impulser un relèvement rapide et durable qui ne laisse personne de côté. Pour y parvenir, il faudra améliorer l'accès au financement et aux

technologies, renforcer les mécanismes de gouvernance pour garantir un flux ininterrompu de biens essentiels, répartir plus équitablement les coûts des ruptures de chaînes de valeur mondiales et établir des politiques et des critères de performance sélectifs visant à encourager l'innovation et à créer des complémentarités. Il faudra également améliorer les cadres internationaux de gestion des risques de catastrophe transfrontaliers et placer la durabilité environnementale au cœur des efforts de relèvement.

## **D. Stabilité mondiale et développement industriel**

43. À un moment peu propice pour l'économie mondiale, venant s'ajouter aux conséquences désastreuses de la pandémie de COVID-19, le conflit armé en Ukraine marque un sérieux revers pour la reprise économique mondiale. Le conflit cause des pertes considérables de vie humaine, des souffrances humaines et la destruction de nombreuses infrastructures. Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, on compte plus de 6,2 millions de personnes déplacées dans ce pays et plus de 8,4 millions de mouvements de réfugiés hors d'Ukraine ont été enregistrés depuis le 24 février 2022<sup>12</sup>.

44. Outre la crise humanitaire tragique en Ukraine et les sanctions imposées à la Fédération de Russie pour qu'elle mette fin aux hostilités, le conflit a des répercussions mondiales qui vont bien au-delà de l'Europe de l'Est. Les ruptures de chaînes d'approvisionnement, l'engorgement des ports, les tensions logistiques et la forte demande de marchandises avait déjà fait monter les pressions sur les prix avant le conflit. La hausse des prix des marchandises a contribué à l'inflation partout dans le monde.

### **Énergie**

45. Les marchés de l'énergie étaient déjà tendus avant le début de la crise. Les prix des combustibles fossiles avaient quasiment doublé en 2021, sous l'effet d'une augmentation de la demande des consommateurs, au moment où le monde commençait à se relever de la récession due à la COVID-19.

46. Le conflit en Ukraine a déclenché une crise majeure dans les domaines de l'approvisionnement et de la sécurité énergétiques, qui a fait exploser les prix des produits de base, avec des conséquences encore plus lourdes pour l'économie mondiale. Au cours du premier semestre 2022, les prix du pétrole brut ont bondi de 57 % et ceux du gaz naturel de 122 %<sup>13</sup>.

47. L'augmentation importante des prix du pétrole et du gaz alimente l'inflation dans le monde entier et pourrait également avoir des répercussions à long terme sur la transition énergétique. D'une part, elle pourrait réorienter les investissements de plusieurs pays vers les industries extractives et la production d'énergie dérivée de combustibles fossiles, et risquer ainsi d'inverser la tendance actuelle vers la décarbonisation. D'autre part, elle pourrait avoir pour effet positif d'accélérer la transition vers des sources d'énergie alternatives, notamment dans les pays qui cherchent à renforcer leur résilience en se procurant une plus grande quantité d'énergie localement.

48. La voie qui sera privilégiée dépendra de la volonté politique des dirigeants et du maintien de la dynamique de mise en œuvre des engagements de l'Accord de Paris et du Programme 2030. L'industrie manufacturière étant grosse consommatrice

<sup>12</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Situation en Ukraine », Flash Update n° 19, 1<sup>er</sup> juillet 2022.

<sup>13</sup> Estimation faite par l'ONUDI.

d'énergie, la mise en place d'un développement industriel inclusif et durable sera un facteur déterminant dans un tel contexte.

### Sécurité alimentaire

49. Il existe des enjeux liés à la production et à l'exportation de denrées alimentaires. Ces enjeux qui se traduisaient déjà par une baisse des approvisionnements et une envolée des prix sont encore accentués par le récent conflit.

50. La Fédération de Russie et l'Ukraine comptent parmi les plus gros producteurs et exportateurs de cultures et de produits de base agricoles au monde. Leur part dans la production mondiale est tout particulièrement importante pour le blé, les graines de tournesol, l'orge, le colza et le maïs. Nombre de pays tributaires d'importations de denrées alimentaires et d'engrais, notamment plusieurs pays les moins avancés, comptent sur les approvisionnements russes et ukrainiens pour subvenir à leurs besoins de consommation<sup>14</sup>.

51. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Fédération de Russie et l'Ukraine représentent 30 % de la production mondiale de blé et 80 % de celle d'huile de tournesol. Dans le monde, 36 pays importent plus de la moitié de leur blé de ces deux pays<sup>15</sup>. Le blé occupant une place importante dans l'alimentation de base, notamment au Proche-Orient et en Afrique du Nord, les déficits d'approvisionnement y aggravent l'insécurité alimentaire. La production animale est également concernée, les aliments pour animaux à base de céréales, de soja et de tourteaux constituant un facteur de coût important.

52. Pour les pays en développement, les conséquences sont particulièrement graves, d'autant plus que les hausses des prix des denrées alimentaires touchent surtout les ménages à faible revenu. L'alimentation représente généralement entre un tiers et la moitié de leurs dépenses. La hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et les pénuries rendent les importations alimentaires des pays en développement si onéreuses qu'elles risquent d'accroître leurs taux de malnutrition et de sous-alimentation.

53. Les moyens de subsistance et les récoltes futures sont également en proie à de graves difficultés, car de nombreux producteurs vivriers ont du mal à accéder aux engrais, aux autres produits agrochimiques et aux intrants agricoles. Les prix des engrais ont déjà augmenté en 2021, les hausses les plus importantes ayant été enregistrées pour les engrais azotés et le phosphore, dont les prix ont augmenté en même temps. La hausse et la volatilité des prix de l'énergie ne sont pas étrangères à cette situation, le gaz naturel entrant dans la production de l'ammoniac, composant important des engrais azotés. Les prix des engrais ont augmenté de plus de 20 % au cours du premier semestre 2022 du fait du conflit armé, des perturbations du marché et des sanctions économiques<sup>16</sup>.

54. Plusieurs pays ont lancé des programmes de subventions pour protéger leurs agriculteurs de la hausse des prix du carburant et des engrais. Ces coûts vont exercer une pression supplémentaire sur la marge de manœuvre budgétaire limitée de

---

<sup>14</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de la FAO*, CL 170/6, mai 2022.

<sup>15</sup> Nations Unies, Groupe de réponse aux crises mondiales sur l'alimentation, l'énergie et la finance, « Conséquences mondiales du conflit en Ukraine sur les systèmes alimentaires, énergétiques et financiers », note d'information n° 1, 13 avril 2022.

<sup>16</sup> FAO, « Note d'information : L'importance de l'Ukraine et de la Fédération de Russie pour les marchés agricoles mondiaux et les risques associés au conflit actuel », 25 mars 2022.

nombreux pays en développement, sans compter d'autres dynamiques défavorables qui pèsent sur les pays moins développés confrontés au surendettement à cause des mesures liées à la COVID-19, de la baisse des recettes fiscales au cours de la période 2020-2021 et de l'inflation.

55. Pour les pays en développement à faible revenu, l'industrie alimentaire joue un rôle particulièrement important pour la création de valeur ajoutée, l'emploi et la durabilité de la croissance. On y est souvent mieux rémunéré que dans le travail agricole ou que dans de nombreux emplois du secteur des services. Les enjeux énoncés ci-dessus risquent de compromettre l'industrie alimentaire naissante dans les pays moins développés.

## **E. La triple crise planétaire et le développement industriel**

56. Il y a cinquante ans, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, tenue à Stockholm, a placé, pour la première fois, l'environnement au centre des préoccupations internationales. Parallèlement, il est apparu clairement qu'il était nécessaire et possible de dissocier développement et croissance économique de la pollution et de la dégradation de l'environnement. Mais les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution sont aujourd'hui à des niveaux qui n'auraient pas pu être prévus en 1972.

57. Depuis lors, le monde a été transformé par une nette expansion du commerce mondial, l'accroissement de la population et des modes de consommation non viables, ainsi que par une forte tendance à l'urbanisation et à la mondialisation. Les changements climatiques induits par l'homme ont eu des incidences négatives sur la nature et ont frappé de plein fouet et en premier lieu les communautés les plus vulnérables du monde.

58. Les changements climatiques ont provoqué des événements météorologiques plus fréquents et plus violents, des vagues de chaleur extrêmes sur terre et dans les océans, de fortes précipitations, des sécheresses et des incendies.

59. Le secteur industriel a un triple rôle à jouer à cet égard : a) l'industrie est l'une des plus grosses sources d'émissions de gaz à effet de serre ; b) elle est également l'une des principales pourvoyeuses de solutions technologiques et d'emplois verts et inclusifs ; et c) dans le même temps, elle est elle-même affectée par le changement climatique et la dégradation des ressources.

60. L'industrie était à l'origine de 34 % des émissions de gaz à effet de serre en 2019, y compris les émissions liées à la production d'électricité et de chaleur. À elle seule, la fabrication du ciment génère chaque année l'énorme quantité de 2,2 milliards de tonnes de dioxyde de carbone, soit 8 % de l'ensemble des émissions mondiales, et cette quantité devrait doubler ou quadrupler d'ici 2050. L'industrie fait également prospérer des modes de consommation non viables qui engendrent actuellement plus de 100 milliards de tonnes de ressources par an, et mettent encore plus en péril les écosystèmes terrestres et d'eau douce. Les déchets plastiques étouffent nos océans et détruisent la biodiversité marine<sup>17</sup>.

61. L'industrie est également victime des conséquences de la triple crise planétaire que constituent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Pour les entreprises, les risques sont, entre autres, les perturbations des chaînes

<sup>17</sup> Fondation Ellen MacArthur, « Building a world free from waste and pollution » (disponible à l'adresse <https://ellenmacarthurfoundation.org/articles/building-a-world-free-from-waste-and-pollution>) et « Completing the picture: How the circular economy tackles climate change » (disponible à l'adresse <https://ellenmacarthurfoundation.org/completing-the-picture>).

d'approvisionnement, l'augmentation des coûts des assurances et les problèmes de main-d'œuvre. Les phénomènes climatiques ont déjà des répercussions sur plus d'une entreprise sur quatre dans le monde, à travers les dommages causés aux infrastructures et la raréfaction et le coût élevé de ressources, dont certaines comme l'eau sont limitées.

62. En recherchant un développement industriel inclusif et durable, le secteur industriel est aussi porteur de solutions, telles que les technologies innovantes, les meilleures pratiques, méthodologies et techniques, visant à améliorer l'efficacité des ressources et de l'énergie, à induire des changements dans le comportement des consommateurs et à assurer une transition juste de la main-d'œuvre vers une production durable.

63. Les nouveaux procédés à faible émission peuvent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre en modifiant fondamentalement les modes de production et les ressources utilisées. Contrairement au modèle linéaire prédominant de production et de consommation, une approche d'économie circulaire peut permettre de réduire de 40 %, soit 3,7 milliards de tonnes, d'ici 2050<sup>18</sup>, les émissions mondiales de gaz à effet de serre provenant de matières industrielles stratégiques. Les pratiques circulaires comme la réduction de la production de déchets, la réutilisation de produits et de composants et le recyclage de matériaux, ainsi que la décarbonisation de la production d'énergie, sont à même de rétablir une corrélation durable entre société et nature.

64. Un changement transformationnel des systèmes énergétiques et industriels, de la gestion foncière, des constructions et des infrastructures, ainsi que des modes de vie, s'imposera pour que l'économie mondiale soit en mesure d'atteindre les objectifs de zéro émission nette d'ici 2050, de ralentir la perte de biodiversité, de revitaliser les écosystèmes et de mettre en œuvre le Programme 2030.

65. La coopération pour le développement industriel peut permettre de trouver des solutions multilatérales fondées sur la solidarité mondiale et éclairées par la science et les évaluations de risques, pour répondre aux grandes crises du moment.

66. Le développement industriel durable peut être facilité par la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, pour stimuler l'innovation et le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et l'investissement dans des technologies respectueuses de l'environnement et peu polluantes dans les pays les moins avancés, les pays à revenu intermédiaire, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

## F. Conclusions

67. Avant la pandémie de COVID-19, des progrès étaient en cours pour mener à bien la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration de l'accès à l'énergie et de la promotion de l'égalité des genres, mais il fallait qu'ils soient accélérés de manière très sensible.

68. Les crises mondiales multiples, imbriquées et simultanées auxquelles le monde est actuellement confronté – pandémie de COVID-19, conséquences des conflits et triple crise planétaire – mettent gravement en péril la viabilité de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030. Ces crises mondiales ont freiné, pour ne pas dire inversé, des décennies de progrès réalisés dans le domaine du développement.

<sup>18</sup> Fondation Ellen MacArthur, « Completing the picture ».

69. Si l'on prend pour référence les niveaux enregistrés avant la pandémie, entre 75 et 95 millions de personnes supplémentaires vivront dans l'extrême pauvreté en 2022 (voir [E/2022/55](#)). Depuis 2019, le nombre de personnes qui souffrent de la faim a augmenté de 46 millions en Afrique, d'environ 57 millions en Asie et d'environ 14 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>19</sup>.

70. La reprise de l'économie mondiale est mise à mal par les nouvelles variantes du virus de la COVID-19 et l'inégalité persistante dans la distribution mondiale des vaccins, les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales, les aléas politiques, la morosité des marchés financiers, la hausse de l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt et les dettes insoutenables des pays en développement.

71. Le monde connaît également le plus grand nombre de conflits violents depuis 1945, et le nombre de réfugiés et de personnes déplacées de force atteint des niveaux record. Mi-juin 2022, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a signalé que le seuil des 100 millions de personnes déplacées de force avait été dépassé. Le conflit armé en Ukraine vient encore ajouter des difficultés, la Fédération de Russie et l'Ukraine étant de gros exportateurs de produits alimentaires essentiels, d'engrais, d'énergie et de minéraux.

72. En 2021, l'inflation mondiale avait déjà atteint des niveaux sans précédent du fait de déséquilibres entre l'offre et la demande, de la hausse des prix des produits de base et d'une forte demande des consommateurs. En 2022, les pénuries d'approvisionnement et de nouvelles augmentations de prix continuent d'alimenter l'inflation dans le monde entier. L'augmentation des taux d'intérêt, réponse politique à l'inflation, entraîne une hausse du coût du service de la dette pour les pays en développement.

73. La combinaison des crises alimentaire, énergétique et financière, à un moment déjà très douloureux de notre histoire, frappera surtout et plus durement les plus pauvres. Ce sont également les plus pauvres qui ressentent l'impact de la triple crise planétaire de la manière la plus directe et la plus brutale.

74. Malgré une réduction temporaire des émissions de dioxyde de carbone en 2020, les émissions mondiales de dioxyde de carbone liées à l'énergie ont crû de 6 % en 2021, du fait de l'augmentation de la demande de charbon, de pétrole et de gaz. Si l'on s'en tient aux engagements pris par les pays à l'heure actuelle, les émissions mondiales devraient augmenter de près de 14 % sur la décennie en cours, ce qui pourrait se traduire par une catastrophe climatique si les gouvernements, le secteur privé et la société civile ne conjuguent pas leurs efforts pour prendre des mesures immédiates (voir [E/2022/55](#)).

## **II. La coopération pour le développement industriel et le Programme 2030**

### **A. Introduction**

75. Dans la Déclaration de Lima de 2013 (voir GC.15/INF/4, résolution GC.15/Res.1), la Conférence générale a renouvelé le mandat de l'ONUDI, défini le concept de développement industriel inclusif et durable et réaffirmé que l'Organisation avait un rôle particulier à jouer en tant que principale coordonnatrice, au sein du système des Nations Unies, de la coopération internationale pour le

---

<sup>19</sup> Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière « Impact mondial de la guerre en Ukraine ».

développement industriel. Elle y a également jeté les bases de l'objectif de développement durable n° 9.

76. En 2019, dans la Déclaration d'Abou Dhabi, le mandat de l'ONUDI a été à nouveau réaffirmé et des orientations ont été fournies pour la décennie d'action. Le rôle de l'ONUDI en tant que plateforme de coopération pour le secteur privé, dans le cadre de la quatrième révolution industrielle, et en tant qu'organisme chef de file de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) (résolution 70/293) a été mis en avant.

77. Comme indiqué plus haut, les principaux défis et crises planétaires viennent rappeler le nouvel élan et le soutien croissant de la communauté internationale en faveur de solutions dans le domaine de la coopération pour le développement industriel. Le rôle de l'ONU dans la réponse commune à ces crises mondiales est incontournable, tout comme la nécessité pour les institutions spécialisées comme l'ONUDI d'accompagner les États membres dans leurs efforts. Ni les gouvernements ni le secteur privé ne peuvent à eux seuls relever les vastes défis d'aujourd'hui.

78. L'ONUDI sert de plateforme pour la coopération en matière de développement industriel au sein du système des Nations Unies et travaille en étroite collaboration avec un grand nombre de partenaires. Pleinement attachée au renforcement du système des Nations Unies pour le développement, l'ONUDI soutient également la réforme engagée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279, qui vise à transformer radicalement la collaboration interinstitutions pour la rendre plus cohérente et mieux coordonnée.

79. L'ONUDI préconise l'équilibre des trois dimensions du développement durable et se félicite de la redynamisation du système des coordonnateurs résidents, qui permet d'accroître la portée de l'action et la représentation de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des institutions spécialisées, et de renforcer la coopération entre les entités.

80. Dans l'exécution de son mandat, l'ONUDI suit son cadre de programmation à moyen terme pour la période 2022-2025 (IDB.49/8–PBC.37/8). Le double objectif du précédent cadre 2018-2021 est maintenu pour renforcer les résultats des interventions de l'ONUDI et mieux intégrer ses quatre fonctions essentielles : la coopération technique ; l'analyse, la recherche et les conseils stratégiques ; l'élaboration de normes et les activités liées à la qualité ; la mobilisation et la création de partenariats pour le transfert de connaissances et de technologie, la création de réseaux et la coopération industrielle.

81. L'ONUDI travaille en partenariat avec la plupart des organismes du système des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail, l'Union internationale des télécommunications, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions du Groupe de la Banque mondiale.

82. En outre, l'ONUDI a élargi sa collaboration avec des banques internationales et régionales de développement, des organisations régionales économiques et politiques, ainsi qu'avec un grand nombre de partenaires du secteur privé.

83. L'ONUDI continue de mettre en œuvre son Programme de partenariat pays, modèle efficace visant à faire du développement industriel inclusif et durable une réalité en Afrique et ailleurs. Ce Programme a été mis en place pour la première fois en 2014. Sa phase pilote concernait le Cambodge, l'Éthiopie, le Kirghizistan, le Maroc, le Pérou et le Sénégal et son portefeuille s'est progressivement élargi pour couvrir la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. En 2021, le Nigeria est devenu le plus récent programme de partenariat pays dont le développement a été approuvé. À l'avenir, le Programme de partenariat pays sera encore renforcé et pourra s'étendre progressivement à d'autres pays.

84. Étant chargée depuis longtemps de produire des statistiques sur l'industrie dans le monde entier et compte tenu de sa place unique dans le système international de statistique, l'ONUDI est responsable de six indicateurs relatifs à l'industrie de l'objectif de développement durable n° 9. À ce titre, elle alimente la base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et contribue, entre autres, au rapport annuel sur les objectifs de développement durable.

85. Les sections ci-après donnent un aperçu partiel et sommaire, mais équilibré, de l'orientation programmatique de l'ONUDI sur sa contribution à la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Accord de Paris, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et d'autres instruments pertinents. On trouvera des informations plus détaillées dans les rapports annuels de l'ONUDI (voir [IDB.50/2–PBC.38/2](#) pour 2021 et [IDB.49/2–PBC.37/2](#) pour 2020).

## **B. Une prospérité partagée grâce à l'industrie**

86. Les effets néfastes des crises mondiales décrites ci-dessus ont sapé les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté et des inégalités. Dans de nombreux pays les moins avancés, la lenteur de la reprise de l'emploi, la faible croissance des revenus et la limitation de la marge de manœuvre budgétaire freinent les efforts d'éradication de la pauvreté. La plupart des pauvres dans le monde continuent de vivre dans des zones rurales, sans infrastructure ni possibilité d'emploi décent.

87. L'ONUDI continue de promouvoir une croissance inclusive et durable par la promotion d'une répartition plus équitable de la prospérité et d'une participation plus grande de différents groupes défavorisés aux activités productives. Il s'agit là d'une des conditions préalables à l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle, à la réalisation d'une croissance inclusive et à la réduction des pressions dues à la surexploitation des ressources naturelles.

88. L'ONUDI applique une démarche intégrée qui combine interventions de coopération pour le développement et conseils sur les orientations à suivre pour lever les obstacles auxquels sont confrontés les femmes, les jeunes, les personnes déplacées et les groupes défavorisés et pour valoriser leur potentiel de moteurs du développement durable. Elle les aide à sortir des emplois informels mal rémunérés pour se lancer dans des activités productives plus qualifiées et mieux rémunérées. Diverses initiatives contribuent à créer des emplois décents, à renforcer les compétences professionnelles et entrepreneuriales et à faire émerger un secteur privé viable et dynamique.

89. Le Programme de promotion de l'esprit d'entreprise de l'ONUDI est une initiative qui offre aux jeunes les outils dont ils auront besoin pour créer des entreprises viables et, à terme, améliorer leurs moyens de subsistance. À ce jour, des millions d'élèves du secondaire des pays bénéficiaires d'une assistance ont suivi des cours d'entrepreneuriat.

90. L'ONUDI a conscience du rôle que peuvent jouer les femmes et les jeunes dans la modernisation des zones rurales, qui abritent 75 % des populations pauvres et souffrant d'insécurité alimentaire dans le monde. La plupart d'entre eux vivent de l'agriculture ou du travail agricole.

91. L'ONUDI contribue à la transformation des systèmes alimentaires dans une perspective de durabilité, de nutrition et d'équité. Pour ce faire, elle mise sur le savoir-faire qu'elle a acquis de longue date dans le domaine de la transformation post-agricole et de l'industrie légère et aide les petites et moyennes entreprises à se lancer dans l'agro-industrie pour optimiser leur rentabilité et leur efficacité.

92. L'ONUDI encourage la mise à niveau technologique, le développement d'agro-entreprises et les investissements dans l'agrobusiness. Elle aide à réduire les pertes après récolte dans les chaînes de valeur agricoles. En améliorant les capacités de contrôle des autorités locales dans les domaines de la qualité et de la sécurité des aliments de manière à gagner davantage la confiance des consommateurs dans les produits agricoles cultivés et transformés localement, l'ONUDI encourage l'intégration dans les chaînes de valeur et l'accès aux marchés, et contribue ainsi à promouvoir une prospérité partagée, tout en accordant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises.

93. Pour aider ses pays bénéficiaires à réduire leurs coûts, à créer un grand nombre d'emplois et à améliorer la durabilité de leurs chaînes de valeur agro-industrielles locales, l'ONUDI encourage la création de parcs agro-industriels intégrés où les entreprises peuvent mutualiser les installations. Dans un rayon de 150 à 200 kilomètres, un parc agro-industriel de 250 hectares peut procurer des points de vente à plus d'un million de petits exploitants agricoles, ce qui permettra ainsi de créer des emplois et de réduire la pauvreté dans les zones rurales.

94. Face à la conjonction sans précédent de crises mondiales qui ont mis au jour notre vulnérabilité commune et notre interdépendance, l'ONUDI vient compléter ses activités par des programmes de sortie de crise et de sécurité humaine visant à assurer une prospérité partagée grâce à l'appui aux efforts de relèvement déployés aux niveaux local et mondial, au rétablissement et à l'innovation des capacités de productives. La remise en état des infrastructures industrielles endommagées et le rétablissement des emplois et de la productivité facilitent la reprise économique et contribuent à stabiliser les communautés.

95. Dans cette démarche, l'ONUDI a conscience du rôle clé de la coopération internationale pour le développement et de l'industrialisation durable, d'une part, dans la corrélation entre populations, environnement commun et économie, d'autre part, dans la réduction de la pauvreté et des inégalités économiques et entre les genres, et dans l'atténuation des risques liés aux systèmes alimentaires. La coopération internationale pour le développement devrait nous empêcher de nous écarter davantage de notre voie commune vers la réalisation des objectifs.

### **C. Compétitivité économique**

96. Les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays constituent des défis de taille. Pour que le Programme 2030 soit couronné de succès, ces défis doivent être placés au cœur de l'action menée au niveau mondial. Un point de départ pourrait être d'aider les pays en développement à valoriser la production locale, la création de valeur et l'intégration dans le commerce. Un autre de ces défis consistera à assurer une transformation technologique rapide : les technologies et les innovations doivent être saisies comme des opportunités pour réduire la fracture numérique.

97. L'ONUDI s'attache à promouvoir un environnement favorable aux entrepreneurs, les investissements des entreprises et le progrès technologique. Elle est consciente du rôle crucial que jouent les petites et moyennes entreprises et les groupements de petites entreprises pour favoriser une industrialisation inclusive et durable, la création d'emplois formels et décents, le dynamisme économique et l'innovation. Pour améliorer la productivité des petites et moyennes entreprises et accroître leur compétitivité, l'ONUDI offre des programmes de perfectionnement de compétences adaptés et met en place des dispositifs de soutien et d'orientation.

98. La mise à niveau industrielle et technologique des secteurs et des entreprises reste au cœur de ses activités. Elle met en œuvre toute une série d'outils et de programmes pour accélérer la modernisation des secteurs de l'agroalimentaire, de l'automobile, du textile et de l'habillement, du cuir, du ciment et des produits pharmaceutiques.

99. La recherche et les diagnostics industriels aident à établir les avantages comparatifs ou à déterminer les potentiels d'exportation élevés, et les conseils en matière de politique industrielle permettent de maximiser la compétitivité industrielle, la productivité, l'efficacité des ressources et la diversification des secteurs manufacturiers. L'amélioration des cadres réglementaires et le renforcement des capacités institutionnelles sont le fruit et la clé du succès de toutes les interventions.

100. L'ONUDI joue un rôle essentiel dans l'internationalisation et la compétitivité des entreprises et aide les petites et moyennes entreprises à établir si elles répondent aux conditions requises pour accéder aux marchés étrangers. Elle aide les entreprises à renforcer leurs capacités commerciales, à améliorer leur productivité et à donner aux utilisateurs et aux autorités l'assurance que les produits sont de haute qualité et conformes aux normes exigées pour intégrer les chaînes de valeur et les marchés régionaux et mondiaux, et surmonter ainsi les obstacles techniques au commerce.

101. Les programmes appuient également les organismes nationaux d'évaluation de la conformité dans les essais et l'étalonnage des produits. Ce type d'appui à l'établissement de normes s'est avéré utile également dans la riposte qui a suivi immédiatement l'éclatement de la COVID-19, notamment lorsque l'ONUDI a aidé à élaborer des normes régionales harmonisées pour les équipements de protection individuelle, qui ont été adoptées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en mai 2020 comme référence pour l'ensemble de ses 15 pays membres et pour la Mauritanie.

102. L'ONUDI attire l'attention sur le rôle d'une collaboration multipartite dans la refonte des pratiques commerciales et leur alignement sur les efforts de redéfinition des mesures du progrès et de la prospérité, énoncées dans Notre Programme commun. La coopération intersectorielle occupe une place privilégiée et constitue une part importante de l'appui que l'ONUDI fournit aux gouvernements et aux institutions, notamment en matière de conseil et de formulation de politiques industrielles et de cadres réglementaires, d'établissement de normes, de fourniture de services d'évaluation de la conformité, de garantie du respect de la qualité dans les chaînes de valeur, de promotion des investissements et de la technologie, de formulation de conseils sur les entreprises durables et les infrastructures de qualité, et d'apprentissage technologique et d'innovation.

103. L'ONUDI met à contribution son pouvoir de mobilisation pour faire connaître les meilleures pratiques, encourager l'innovation, favoriser le transfert de technologies et attirer les investisseurs. Grâce à son réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie, elle établit des liens de collaboration entre

investisseurs et fournisseurs de technologies des pays développés et en développement et des économies en transition.

104. Elle joue donc un rôle important dans l'internationalisation et le renforcement de la compétitivité des entreprises, l'accent étant mis sur les petites et moyennes entreprises et les groupements d'entreprises, ainsi que sur leur aptitude à intégrer les chaînes de valeur mondiales par l'adoption de technologies et par l'accès aux investisseurs.

105. L'ONUDI investit également en permanence dans la recherche et l'analyse, la coopération technique et l'organisation d'activités visant à prendre en compte le phénomène actuel de la numérisation de l'industrie et son potentiel de moteur d'une industrialisation inclusive et durable. L'ONUDI a bien conscience du fait que la numérisation peut ouvrir aux pays en développement de nombreuses possibilités de croissance sans précédent, et qu'il convient de mettre en place des infrastructures et des réglementations appropriées pour ne pas creuser davantage le fossé du développement.

#### **D. Industrie écologiquement viable**

106. Nous sommes à un moment critique de l'histoire où le monde est confronté à des menaces croissantes pour l'environnement, la biodiversité, les changements climatiques et la sécurité dans son sens le plus large. La pandémie de COVID-19 a montré à quel point l'humanité est vulnérable et en proie à des menaces mondiales. Le contexte actuel offre également l'occasion unique d'ouvrir une nouvelle ère de prospérité et de bien-être en intensifiant les investissements dans la transition vers une croissance économique verte, durable, efficace, inclusive et résiliente, soucieuse de justice sociale et environnementale. Il suscite déjà des innovations rapides et des réductions de coûts dans de nombreux pays et doit permettre de continuer à dissocier croissance et impact environnemental.

107. L'industrie et la consommation d'énergie liée à l'industrie sont souvent évoquées comme l'une des principales causes et l'un des principaux facteurs des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la dégradation de l'environnement. L'industrie est également réputée apporter des solutions technologiques, créer des emplois inclusifs et verts et améliorer le bien-être des populations dans le monde entier.

108. L'ONUDI se nourrit de sa longue expérience dans l'appui aux efforts menés aux niveaux national et mondial pour stimuler le développement industriel durable, réduire les émissions et renforcer la résilience. Les pays émergents et les pays en développement en particulier sont ceux qui subissent le plus l'injustice environnementale, alors même que leur part de responsabilité dans les changements climatiques est relativement infime. L'ONUDI aide les gouvernements, les institutions et les entreprises à opérer une transition efficace vers une économie circulaire, une production plus propre et des solutions de décarbonisation et d'énergie renouvelable.

109. L'ONUDI continue de promouvoir la transition vers une économie circulaire aux niveaux mondial, régional et national afin d'atténuer les effets des changements climatiques, de ralentir les rythmes de perte de biodiversité et de lutter contre la pollution. Dans ce cadre, elle unit ses efforts à ceux des gouvernements, des autres organismes et du secteur privé, entre autres, au sein de l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources et à travers les consultations mondiales sur l'économie circulaire engagées en 2021.

110. Les programmes de l'ONUDI offrent toute une gamme de prestations d'appui technique et de renforcement des capacités visant à promouvoir le modèle d'économie circulaire, notamment par la création de parcs éco-industriels. Ces parcs permettent non seulement de renforcer la compétitivité des entreprises, mais aussi de les rendre beaucoup plus efficaces en optimisant l'utilisation et la mutualisation de l'énergie et des ressources avec leurs homologues du voisinage.

111. L'efficacité des ressources associée à une production plus propre est au cœur des interventions de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement, qui visent à améliorer la productivité et l'efficacité des ressources et à réduire les risques sociaux et écosystémiques. Le modèle commercial circulaire de location de produits chimiques axé sur la performance qui a été lancé par l'ONUDI est un exemple remarquable de gestion saine et innovante des ressources.

112. En outre, l'ONUDI facilite un approvisionnement durable en eau des industries, en particulier dans les zones où l'eau est rare. Elle conseille et offre également une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux différentes parties prenantes afin de les aider à mettre en œuvre des solutions innovantes fondées sur la nature dans les infrastructures liées à l'alimentation, à l'énergie et à l'eau et, par conséquent, à améliorer l'efficacité des ressources et à créer une valeur ajoutée.

113. Forte de sa longue expérience des projets d'énergie renouvelable et de mise en œuvre de technologies d'énergie propre dans l'industrie, l'ONUDI collabore avec succès avec de nombreux partenaires dans le monde, notamment par la création et l'appui permanent du Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables. Les collaborations entre les différentes parties prenantes du monde entier, y compris les secteurs public et privé, les institutions financières et les universités, sont cruciales pour une transition énergétique inclusive, pour tirer parti du potentiel des technologies respectueuses du climat et pour mettre en œuvre le concept de ne laisser personne de côté.

114. Des solutions innovantes et avant-gardistes et des technologies énergétiques durables, telles que celle de l'hydrogène vert dérivé de sources d'énergie renouvelables, s'imposent pour garantir une réduction drastique des émissions industrielles dans des secteurs d'industrie lourde comme l'aluminium, le ciment, les produits chimiques et l'acier. L'ONUDI aide ses États membres à promouvoir des applications, des politiques efficaces, des cadres juridiques solides et des normes internationales cohérentes pour l'adoption par l'industrie au niveau mondial de technologies innovantes respectueuses de l'environnement, comme celle de l'hydrogène vert.

115. L'ONUDI ne cesse de multiplier ses interventions pour aider ses États membres à favoriser la création d'entreprises neutres en carbone dans le cadre, notamment, de l'initiative de décarbonisation profonde de l'industrie.

116. Consciente de l'importance que prend de plus en plus la technologie de l'hydrogène vert, l'ONUDI a lancé un programme mondial en juillet 2021 pour en promouvoir l'application dans l'industrie.

117. Au nombre des autres faits nouveaux importants à signaler figurent l'élargissement du Programme mondial d'innovation par les technologies propres à 14 pays partenaires et l'extension du Réseau consultatif pour le financement privé, qui a atteint le cap de 2 milliards de dollars d'investissements mobilisés.

118. L'ONUDI continue d'aider les pays en développement et les économies en transition à préserver l'environnement en s'acquittant des obligations qui leur incombent en vertu des accords multilatéraux relatifs à l'environnement comme le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone,

la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Minamata sur le mercure.

119. Dans le cadre de la Convention de Minamata, l'ONUDI met en œuvre une approche fondée sur le cycle de vie pour aider les pays à réaliser leur évaluation nationale et à élaborer des plans nationaux de gestion et d'élimination du mercure avec des technologies plus sûres et plus productives pour des entreprises innovantes, inclusives et durables.

120. En 2020, le portefeuille de projets mis en œuvre par l'ONUDI au titre du Protocole de Montréal a permis d'éliminer progressivement plus de 700 tonnes de substances nocives pour l'ozone et d'éviter l'émission potentielle de 72 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone, soit l'équivalent de la quantité d'émissions de 16 millions de véhicules particuliers utilisés pendant un an. Les interventions de l'ONUDI ont permis de mieux gérer les déchets dangereux contenant des polluants organiques persistants. Ces déchets représentaient une quantité équivalente à celle que produirait chaque année une ville de 240 000 habitants.

## **E. Observations du Directeur général**

121. Ayant pris récemment mes fonctions au poste de Directeur général de l'ONUDI, je souhaiterais ajouter quelques remarques à titre personnel.

122. Le monde doit faire face simultanément à de multiples menaces et défis : les changements climatiques, la poly pandémie de COVID-19, la faim et la pauvreté, exacerbés par les crises géopolitiques de l'heure. Des insécurités énergétiques et alimentaires persistent et l'inflation ne cesse d'augmenter partout dans le monde.

123. Dans ses tout derniers rapports de synthèse, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat met en garde contre une catastrophe climatique qui pourrait survenir de notre vivant. Les effets négatifs du réchauffement de la planète sont bien pires que ceux que l'on craignait.

124. Les plus pauvres parmi les pauvres sont les plus durement touchés par tous ces phénomènes, et le fossé entre pays riches et pays en développement ne cesse de se creuser. La population mondiale va passer à près de 10 milliards d'habitants d'ici 2050. Plusieurs millions de jeunes auront besoin de trouver un emploi et de gagner leur vie. Aujourd'hui, le manque de perspectives et le mal-être lié aux conditions de vie mettent en péril la stabilité politique.

125. En ma qualité de nouveau Directeur général de l'ONUDI, je rappelle ce que j'appelais de mes vœux lorsque j'étais Ministre fédéral de la coopération et du développement économiques de l'Allemagne : il nous faut davantage de solidarité mondiale, davantage de coopération internationale et une approche intégrée. Pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs fixés dans l'Accord de Paris, nous devons agir maintenant.

126. Je suis convaincu qu'un monde sans faim est possible. Je suis convaincu que nous sommes capables de maîtriser les changements climatiques. Aujourd'hui, nous avons les connaissances, les technologies et même les fonds nécessaires. Il nous faut de la volonté politique pour faire changer les choses.

127. Le premier et l'impératif le plus impérieux est la lutte contre la faim et la pauvreté. Nous devons créer des emplois décents, donner des perspectives aux jeunes femmes et aux jeunes hommes, et faire en sorte que les revenus puissent augmenter au niveau local. L'augmentation des revenus rend possibles l'accès à la nourriture et la résilience face à la hausse des prix des denrées alimentaires. Des progrès majeurs s'imposent également dans les domaines de la productivité, de l'efficacité et de la

coopération locale en matière de production, de distribution et de commercialisation de denrées alimentaires. La transformation, le conditionnement et la lutte contre les pertes après récolte sont aussi des aspects importants, puisque 40 % à 50 % des denrées alimentaires se perdent entre la ferme et la fourchette.

128. Nous devons veiller à ce que les producteurs locaux et les petits entrepreneurs des pays en développement trouvent leur compte. La création de valeur ajoutée et de revenus au niveau local peut faire toute la différence à cet égard. L'une de mes priorités est donc de promouvoir des normes internationales contraignantes pour les chaînes d'approvisionnement mondiales. C'est ce que nous avons fait en Allemagne en 2021 avec la loi sur les chaînes d'approvisionnement. L'Union européenne travaille actuellement à l'élaboration d'une approche applicable à l'ensemble de l'Europe. L'ONUDI jouit d'une grande expertise dans le domaine des normes et de la conformité, et j'envisage de collaborer étroitement dans cette initiative avec l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED, l'Organisation internationale du Travail et d'autres partenaires intéressés.

129. Le défi climatique et énergétique est une autre priorité. Sans énergie, il n'y a ni développement ni progrès. Il n'y aura non plus ni emplois, ni industrialisation, ni croissance. Si l'accès à l'énergie est passé à 90 % dans le monde, 759 millions de personnes sont encore privées d'électricité, et les trois quarts vivent en Afrique subsaharienne.

130. Nous devons promouvoir l'efficacité énergétique et l'efficacité des ressources dans le monde entier, encourager le transfert de technologies énergétiques propres, faciliter les partenariats pour des investissements dans les infrastructures et investir dans des solutions transformatrices. Le développement de la technologie de l'hydrogène vert et les nouvelles solutions technologiques sont sources d'opportunités. Il importera tout particulièrement de décarboniser les secteurs d'industrie lourde comme l'acier et le ciment. Au total, nous nous devons d'impulser un changement sans précédent qui favorise l'innovation des systèmes, notamment les technologies, les politiques et les financements, et de promouvoir une large participation à tous les niveaux de la société. Nous devons veiller à opérer une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement viables pour tous.

131. Nous devons accorder une plus grande attention aux jeunes femmes et aux jeunes hommes. Sur une population mondiale de près de 8 milliards d'habitants, 3,5 milliards ont moins de 30 ans et plus de 1,2 milliard sont des jeunes. Dans les pays les plus pauvres du monde, la population jeune augmente de manière extrêmement rapide. En 2050, cette population aura quasiment doublé. Nous devons créer environ 600 millions d'emplois au cours de la prochaine décennie pour répondre à leurs besoins. Nous devons faire beaucoup plus pour que les jeunes aient de bonnes compétences, pour leur permettre de se former, pour leur donner les moyens de trouver un emploi décent ou pour qu'ils deviennent des entrepreneurs. La numérisation peut changer la donne à bien des égards, bien au-delà de l'industrie intelligente, de la production d'énergie optimisée ou de la production alimentaire durable. Nous devons veiller à ce que, partout dans le monde, les jeunes soient bien préparés et aient les compétences requises, ainsi qu'un accès égal aux technologies numériques.

132. Les jeunes sont également une formidable richesse. Ils peuvent être des agents du changement. Leur esprit d'innovation et leur soif d'opportunités nous permettront de trouver les solutions ingénieuses dont nous avons besoin pour construire un avenir meilleur. Les jeunes d'aujourd'hui et ceux qui naîtront demain vivront dans le monde que nous sommes en train de façonner aujourd'hui.

133. Ma devise est la suivante : « le progrès par l'innovation ». Je suis certain que les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui peuvent être relevés grâce à un élan de solidarité mondiale, une coopération internationale plus intense et des approches innovantes. Un développement industriel à la fois durable et inclusif peut être une réponse puissante à un bon nombre de ces défis mondiaux. Je tiens à promouvoir le rôle de l'ONUDI comme partenaire dans le domaine du développement durable et à renforcer sa vocation de plateforme internationale d'échange d'innovations, de savoir-faire et de technologies transformatrices qui sont autant de solutions efficaces face à nos défis mondiaux les plus urgents.

## **F. Conclusions et recommandations**

134. Alors qu'il ne reste que quelques années pour atteindre les objectifs de développement durable, la communauté internationale doit intensifier les progrès vers la réalisation du « monde que nous voulons ». Les grandes crises mondiales décrites dans le présent rapport ont mis en péril les progrès réalisés ces dernières décennies dans le domaine du développement.

135. Plus que jamais, il est désormais clair que les défis d'aujourd'hui ne connaissent pas de frontières et touchent tout le monde, partout. La réponse doit être coordonnée et planétaire. La communauté internationale doit consentir des efforts concertés en misant sur la coordination, le partage des connaissances, le transfert de technologies et un accompagnement ciblé. Le multilatéralisme doit être renforcé, avec au centre le système des Nations Unies et ses entités spécialisées, dotées d'une autorité et d'un financement à la hauteur des enjeux.

136. Des solutions peu coûteuses, pratiques et réalistes existent. En leur fournissant des emplois et des revenus, l'industrialisation, par exemple, a permis à des centaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté. Le lien étroit qui existe entre le développement industriel inclusif et durable et le développement économique, social et environnemental à long terme reste toujours indéniable et pertinent aujourd'hui.

137. Les expériences des trois dernières années viennent rappeler une fois encore à quel point l'humanité est dépendante des produits manufacturés et des chaînes de valeur mondiales. L'industrie joue également un rôle essentiel pour ce qui est de faire reculer, voire d'inverser, la triple crise planétaire des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité.

138. L'ONUDI devrait continuer à faire fond sur les connaissances et les compétences techniques qu'elle a acquises depuis de nombreuses années dans ses différents domaines d'activité et sur sa capacité à mobiliser des partenariats multipartites autour d'une industrialisation inclusive et durable. Elle cherchera à intégrer et à développer ses services pour tenter de réduire les nombreux déséquilibres et défis qui se multiplient et qui caractérisent l'état actuel du développement mondial.